

PROGRAMME DIFFUSION | Modalités de soutien du CRILCQ à l'UQAM : conférence ou communication; organisation d'activités (table ronde, journée d'étude, colloque, congrès)

	ORGANISATEUR-TRICE-S MEMBRES DU CRILCQ	APPEL À COMM. [1]	NOMBRE DE CONFÉRENCIER-ÈRE-S MEMBRES DU CRILCQ [2]	NOMBRE DE CONFÉRENCIER-ÈRE-S AU TOTAL	ÉVÈNEMENT PUBLIC ET ANNONCÉ PAR LE CRILCQ [3]	SOUTIEN POSSIBLE DU CRILCQ	DÉPENSES ADMISSIBLES [4]
CONFÉRENCE OU COMMUNICATION INDIVIDUELLE + CONF. INVITÉ-E-S (MEMBRES RÉGULIER-ÈRE-S)	Un-e (1) membre régulier-ère	s.o.	Un-e (1) membre régulier-ère OU un-e (1) invité-e d'un-e <u>membre régulier-ère</u>	s.o.	√ Exigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 500 \$ par demande</li> <li>• Maximum de 1 000 \$ accordés par membre, par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement et d'hébergement, <i>per diem</i></li> <li>• Honoraires professionnels (pour les conférencier-ère-s <u>invité-e-s</u> qui ne sont ni étudiant-e-s, ni professeur-e-s)</li> </ul>
CONFÉRENCE OU COMMUNICATION INDIVIDUELLE (MEMBRES ÉTUDIANT-E-S)	Un-e (1) membre étudiant-e	s.o.	Un-e (1) membre étudiant-e	s.o.	√ Exigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 250 \$ par demande</li> <li>• Maximum de 500 \$ accordés par membre, par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement et d'hébergement, <i>per diem</i></li> </ul>
COLLOQUE ÉTUDIANT	Au moins deux (2) membres étudiant-e-s du CRILCQ à l'UQAM	√ Exigé	Au moins deux (2) membres du CRILCQ	Plus de 8	√ Exigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 400 \$</li> <li>• Jusqu'à 50 % du budget total confirmé de l'événement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement et d'hébergement, <i>per diem</i> pour les conférencier-ère-s et les organisateur-trice-s</li> <li>• Frais de reproduction</li> <li>• Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)</li> </ul>
TABLE RONDE ET JOURNÉE D'ÉTUDE	Au moins un-e (1) membre régulier-ère du CRILCQ à l'UQAM	s.o.	Au moins un-e (1) membre régulier-ère du CRILCQ	Plus de 3	√ Exigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 400 \$</li> <li>• Jusqu'à 50 % du budget total confirmé de l'événement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement et d'hébergement, <i>per diem</i> pour les conférencier-ère-s et les organisateur-trice-s</li> <li>• Salaire pour les étudiant-e-s et les postdoctorant-e-s engagé-e-s pour coordonner l'événement</li> <li>• Frais de reproduction</li> <li>• Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)</li> </ul>
COLLOQUE	Au moins un-e (1) membre régulier-ère du CRILCQ à l'UQAM	√ Exigé	Au moins deux (2) membres du CRILCQ	Plus de 8	√ Exigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 1 200 \$</li> <li>• Jusqu'à 50 % du budget total confirmé de l'événement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement et d'hébergement, <i>per diem</i> pour les conférencier-ère-s et les organisateur-trice-s</li> <li>• Salaire pour les étudiant-e-s et les postdoctorant-e-s engagé-e-s pour coordonner l'événement</li> <li>• Honoraires professionnels (graphisme, traduction)</li> <li>• Frais de reproduction</li> <li>• Frais de location de salle</li> <li>• Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)</li> </ul>
CONGRÈS	Au moins un-e (1) membre régulier-ère du CRILCQ à l'UQAM [5]	√ Exigé	Au moins trois (3) membres du CRILCQ	Plus de 25	√ Exigé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maximum de 2 500 \$</li> <li>• Jusqu'à 50 % du budget total confirmé de l'événement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de déplacement et d'hébergement, <i>per diem</i> pour les conférencier-ère-s et les organisateur-trice-s</li> <li>• Salaire pour les étudiant-e-s et les postdoctorant-e-s engagé-e-s pour coordonner l'événement</li> <li>• Honoraires professionnels (graphisme, traduction)</li> <li>• Frais de reproduction</li> <li>• Frais de location de salle</li> <li>• Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)</li> </ul>

[1] L'appel doit être ouvert au grand public. Il ne peut être destiné qu'aux seul-e-s membres d'une association ou d'un département. | [2] À l'exclusion des président-e-s de séance. | [3] Ne doit pas faire partie d'un cours ou d'un séminaire, SAUF dans le cas d'un-e conférencier-ère invité-e. | [4] Le CRILCQ à l'UQAM dispose d'un équipement multimédia mobile qu'il est possible d'emprunter. Le Centre ne couvre donc pas, a priori, ces frais. | [5] Pour un colloque de grande envergure ou un congrès, le comité organisateur doit engager un-e coordonnateur-trice au moins un mois avant la tenue de l'événement.